

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 AOUT 2020**

La séance est ouverte à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur Gilbert REINAUDO, Maire.

Présents : BELTRANDO / BIGGI / CORRIOL / COUET / SARRON

REINAUDO / DUBUS / PAU / IAVARONE / KISTON / NOTO / VAUDREMONT

Excusés ayant donné pouvoir : Mme FRANCOIS à M. PAU,
Mme MAGAUD à Mme BELTRANDO,
M. GUIEU à M. DUBUS.

Secrétaire de séance : Laurent DUBUS

Secrétaire administrative : Camille BEE

1/Approbation du procès-verbal du 10 juillet 2020 :

Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020.

Approuvé à l'unanimité.

2/ Délibération : Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (temps complet) catégorie C et d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (temps complet) catégorie C :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux avancements de grade proposés par le Centre de Gestion des Alpes de Haute-Provence, pour l'année 2020, il doit créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, catégorie C, (temps complet) avec effet au 01/09/2020 et un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, catégorie C, (temps complet) avec effet au 01/11/2020.

Approuvé à l'unanimité des votants. (Monsieur IAVARONE ne peut pas prendre part au vote).

3/ Délibération : Tarifs bibliothèque municipale 2020 – réseau des médiathèques PAA :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la bibliothèque municipale a adhéré au réseau lecture publique de l'agglomération. Le prêt de livres s'étend maintenant à toutes les bibliothèques de Provence Alpes Agglomération. Un lecteur peut, par exemple, prendre un livre au Brusquet et le rendre à la médiathèque de Digne-les-Bains et vice-versa.

Monsieur le Maire énumère les tarifs de la médiathèque de Digne-les-Bains et propose les mêmes pour le Brusquet. Il précise également qu'un abonnement sur le Brusquet est valable dans toutes les bibliothèques gérées par Provence Alpes Agglomération.

Les tarifs proposés sont les suivants :

| Tarifs abonnements au 1er janvier 2020 réseau des médiathèques PAA <i>classement par catégories d'abonnés</i> | PAA |
|---|---------------|
| jusqu'à 18 ans | gratuit |
| Minima sociaux | gratuit |
| Situation de handicap | gratuit |
| Abonnement pour 1 mois | 8 € |
| Étudiants | 8 € (par an) |
| Adultes et plus de 60 ans imposables ou pas | 13 € (par an) |
| Collectivités | 13 € (par an) |

Approuvé à l'unanimité.

4/ Délibération : Tarifs restauration scolaire 2020-2021 et accueil périscolaire :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la nouvelle convention de fourniture et livraison de repas de LOU JAS pour 2020/2021 en date du 18/08/2020, fixe le repas à 4.57 € HT (soit 4.83 € TTC) ; ce sont les mêmes tarifs que 2019.

Il propose de ne pas modifier le tarif facturé aux familles, soit 4,15 € le repas pour un enfant et 4,83 € le repas pour un adulte.

Il rappelle que la commune prend toujours en charge la différence entre le tarif facturé aux familles et le tarif facturé par LOU JAS.

De plus, il informe le conseil municipal que la commission Enfance propose de réactualiser le tarif de l'accueil périscolaire, à 20 centimes le quart d'heure au lieu de 15 centimes pour l'année scolaire 2020/2021 (à compter du 01/09/2020).

Approuvé à l'unanimité.

5/ Délibération : Achat de deux parcelles situées place de l'église au Brusquet à Mme Myriam REBUFFEL et à M. Patrick THOMAS :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune désire racheter le cabanon située place de l'église au Brusquet et appartenant à la famille THOMAS, car celui-ci est dangereux et menace de s'effondrer.

Il précise que la commune a proposé à Mme Myriam REBUFFEL de racheter ce cabanon et les 1000 m² de terrain attenant et longeant l'église pour un montant total de 38 000 €. Il informe le conseil municipal que Mme REBUFFEL a accepté cette proposition. Monsieur le Maire indique que la récupération de ce cabanon va permettre la destruction de celui-ci pour plus de sécurité.

Il demande au conseil municipal de pouvoir conclure cet achat et de signer le compromis.

Approuvé à l'unanimité.

6/ Délibération : Adoption du rapport de la CLECT 2020 :

Monsieur le Maire expose qu'il convient de valider le rapport 2020 de la CLECT (en annexe).

Le Maire donne lecture du rapport de la CLECT et invite le Conseil Municipal à approuver ledit rapport, qui présente l'évaluation des charges transférées et de certains retours de compétences aux communes.

De plus, le rapport indique que la commune doit reverser annuellement à Provence Alpes Agglomération 468,63 €, qui concerne l'attribution de compensation.

Approuvé à l'unanimité.

7/ Délibération : Approbation de la convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les eaux pluviales urbaines sont les eaux pluviales qui traversent des parcelles constructibles. Il précise que Provence Alpes Agglomération propose de déléguer à la commune la gestion des eaux pluviales urbaines, et PAA rembourserait à la commune les dépenses afférentes à ces eaux pluviales urbaines. Pour cela, Monsieur le Maire fait lecture de la convention de gestion de service pour l'exercice de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » et propose d'approuver cette convention valable seulement pour 2020.

Approuvé à l'unanimité.

Questions diverses :

- Monsieur IAVARONE fait un point des travaux réalisés au cœur du village du Brusquet en précisant qu'ils se déroulent dans les temps. Les travaux devraient être finis mi-novembre 2020. Si toutefois il y avait du retard, le goudronnage ne se ferait alors qu'en mars 2020.
- Monsieur PAU remercie la commission Communication pour la création du 1^{er} Flash Echo. Il précise qu'il a eu des retours positifs à ce sujet.
- Concernant l'expertise des problèmes d'infiltrations d'eaux dans les caves de certains administrés suite aux travaux réalisés au Mousteyret, Monsieur PAU propose de faire jouer la GPA (garantie de parfait achèvement) des entreprises qui ont réalisées les travaux. Le conseil municipal et le Maire sont d'accord. Il précise que la GPA démarre à la réception des travaux soit en juin 2020. Il propose de faire un courrier aux administrés lésés. Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé à l'avocate de la commune de rédiger un projet de courrier aux entreprises concernant la GPA. Monsieur DUBUS propose de prendre un expert afin de faire attester que l'enrobé a été mal fait (ou que l'entreprise n'a pas fait ce qui était prévu ou avec les matériaux prévus).
- M. VAUDREMONT demande ce qu'il en est concernant la reprise des associations et l'utilisation des vestiaires. Monsieur le Maire dit que les vestiaires vont rouvrir mais qu'un protocole a été affiché en rapport avec la Covid. Monsieur PAU propose de ne pas rouvrir les vestiaires car s'il devait y avoir un problème, ce sont les responsabilités des présidents des associations et du Maire qui sont engagées. Il pense que cette fermeture éviterait des problèmes et des risques.
- Monsieur DUBUS informe le conseil municipal que jusqu'à fin septembre 2020 aucune association ne peut utiliser la salle polyvalente.
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les commissions doivent reprendre et se réunir.
Monsieur PAU propose de faire une réunion après la rentrée scolaire avec tous les présidents des associations afin de savoir quoi mettre en place par rapport à la Covid. Monsieur le maire propose à M. PAU de s'occuper de cette convocation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 15 minutes.



Le Secrétaire de Séance, Laurent DUBUS.